



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR À
L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE,
SESSION 2025**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

VU :

- le Code général de la fonction publique,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-596 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 24-35 du 18 novembre 2024 portant adoption du règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
- l'arrêté n° 2024-101 du 30 juillet 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, session 2025,
- l'arrêté n° 2025-16 du 5 février 2025 portant nomination du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, session 2025,
- la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les Centres de gestion départementaux et interdépartementaux de gestion de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 5 décembre 2024 inclus (le cachet de La Poste faisant foi),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe 2025, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 277 candidats admis à concourir, sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 13 mars 2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

P/La Présidente du Centre départemental de gestion
de Seine-et-Marne,
Par déléguation,



Christel LECLERC
Directrice générale des services

Date de signature : 17/02/2025

Date de publication : 17/02/2025

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20250217-2025-25-AR
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Annexe à l'arrêté n° 2025-25
fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel
d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe,

Année 2025

ABACHE Nadia	CABECEIRA Victoria	DURAND Kim
ABOGO Elise	CAMARA Brema	EL HAOUTA Céline
ACHOURI Aurelie	CANDELIER Elise	ERDEM Yekbun
AIT MOUFFOK Léna	CAPELA Aurélie	EREN Tulay
AKSIT Sevgi	CARRON Sabrina	EUGÈNE Carine
ALEXANDRE Clarisse	CENDRE Laura	FERNANDES Aude
ALI YOUSOUF Marie	CESTOR Chrystelle	FERRAND Stephane
AMANDAR Malika	CHAVES Léane	FERRAZ GONCALVES Natalia
ARMANDON Marie Stella	CHEBALLAH Hakima	FERREIRA Soraya
ARNOULD Adeline	CHEBOUROU Nabila	FLAMENT Amandine
ATMANE Batoul	CLERAMBOURG Natacha	FOFANA Diankenba
AUBERT Estelle	CONFIAC Candice	FOSSÉ Gwenaëlle
AZOUG Rachida	CORREAS Sophie	FRANCILLETTE Jessica
AZRAN Vanessa	COSSART Laura	FRONTEAU Sandra
BACCAR Raouia	COUACOU Jennifer	GAILLARD Véronique
BAHRI Imen	COUDRIET Maximilien	GALOPPIN Elodie
BAHRI Jihene	COULIBALY Pénagnaba	GELOTO Marie Michelle
BAKIR Senem	Solange	GERIN Cathy
BARA Alexandre	DA LAGE GASPARD Silvina	GESREL Aurore
BASSES Evila	DA ROCHA Julie	GHAOUI Sarra
BAULARD Alexandra	DA SILVA Kelly	GONTIER DESSEAUX Lydie
BEAUVOIR Maud	DAACHI Khadra	GOURDOUX Sabrina
BEKKA Aurelia	DANPIN Maryline	GOURÉ Florence
BELARBI Salima	DAUSSY Emeline	GOUSSET Aurélie
BENCHOUAIA Myassa	DE ALMEIDA Christelle	GRASDEPOT Marie
BERABEZ Daouia	DE CLERCK Emmanuelle	GUINAULT Delphine
BERGER Jessica	DE NEIVA Léa	GÜLFES Özlem
BESSEVI Nathalie	DE SANCTIS Valérie	HADDAM Nabilah
BOBET Delphine	DECHAMBRE Aurélie	HAOUAS Emilie
BOITIVEAU Fanny	DERVILLERS Danièle	HARLAY Manon
BOSQUE Aurélie	DEFONTAINES Jennifer	HARROSH Vanessa
BOTREL Laurence	DESMARAIS Cynthia	HEDOUIN Marion
BOUAABILA Hasna	DIAGOURAGA Hawa	HENNOUNI Kheira
BOUCHIH Sihame	DIAS GONCALVES Tereza	HERNIOU Audrey
BOUNAUD Aurore	DIETRICH Elisabeth	HOGER Solène
BOUQUILLION Karine	DO NASCIMENTO Douce	HOUARI Anissa
BOURCHOT Audrey	DOLOIR Coralie	HOUNKPOUOU Régina
BOUVIER Chloé	DOS RAMOS Stephanie	HUMANN Séverine
BOYER Julie	DOS SANTOS DA COSTA	ILONGO LUBERT Ericka
BOZOR India	Mélanie	IVANOV Laura
BRABANT Christelle	DOURLENS Karine	JEARALLY Bilkiss
BRAÏKI-ZAIDI Ouardia	DRAME Hawa	JERTILA Mehdi
BRETONEICHE Mylene	DRAME Mariam	JIGOREL Marilyn
BRUCTER Sabine	DU BOIS DE MONTULÉ	JOAQUIM Elisabeth
BUFFIERES Sylvie	Géraldine	JOLLY Sandrine
BURET Laura	DUARTE Emilie	JORGE LHOSTE Christine

JOST Emmanuelle
 JUHAS Dolores
 KABAT Mélanie
 KADI Lamia
 KARAMOKO Johanna
 KHELIEL Karima
 KOMA Coumba
 KOUADIO Ahou Odette
 KOUMASSOU Serge
 KULITZA Natacha
 LA SPINA Giusj Maria
 LACROIX Leyna
 LAFAYE Céline
 LANCIEN Cindy
 LAUBIN Johanna
 LAURENT Tiffany
 LE HOUEROU Christelle
 LEBRETON Anais
 LEGRAND Karine
 LEPOITTEVIN Julia
 LERMUSIAUX Sophie
 LEROY Karine
 LEROY Noemie
 LEVY Séverine
 LIEBENGUTH Caroline
 LOFARO Grazia
 LOPEZ Phala
 LOURENÇO Julie
 LOZACH Arnaud
 LUCAS Vanessa
 LUTAN Cecilia
 MACHIT Mustapha
 MACQUET Christine
 MAHDJOUR Myriam
 MALAL Moussa
 MALKI Hakima
 MARCHAND Michael
 MARCHESE Valérie
 MARFAING Sophie
 MATSIONA Patty
 MAUNIER Stéphanie
 MAYEUR Alexis
 MAZIC Ana
 MEGLINKY Coralie
 MEJJATI Sofia
 MELIQUE Amanda
 MENARD DUBIGNY Jessica
 MERA LEAL Maria De Fatima
 MESLEM Salima
 MOHAMED Zaina
 MOHAMMADI Dalila
 MOLINA Anne
 MOLINERO Corinne
 MONKENE Alison
 MONTMARTIN Sébastien
 MORANDAIS Sylvanie
 MOREAU Elodie
 MOREAU Michael
 MOREIRA VARELA Stéphanie
 MOREL Morgane
 MORI Mihaela
 MORIAME Stéphanie
 MORISS-OULCAID Lise
 MOUJAMI Imane
 MOUNDI KO O Stephanie
 MOUSSE Diane
 MULET PAGLIARO Cecile
 MUSTAFOVIC Aline
 N'DIAYE Houraye
 NALBO Léa
 NEAU Cécile
 NIAKATE Sadio
 NOEL Sandra
 OUAHRANI Zakia
 OZIOL Emilie
 PAVOT Prescilla
 PERICHET Gabriel
 PERREAU Clémentine
 PHILIPPE Aurelie
 PINEAU Guy-Anny
 PIRES Carine
 PISTOL Tatiana
 POKRZYWA Aurore
 POMMIER Virginie
 POUILLIEUX Véronique
 PREMONT Justine
 QELAI Siham
 QUEYREYRE Nina
 RAHMAN SHARIF Shakila
 RANGAMA ATCHAMA Audrey
 RAYNAL Laetitia
 RAZAFIMAHERY Ursulines
 REGARD Céline
 REGARD Joanna
 REMILI Soraya
 REMY Frédérique
 RENARD Clémentine
 RIAHI EL IDRISSE Ibtissam
 RIBAU Coralie
 RICHARD Morgane
 RIESENMEY Noémie
 RIGUERA Olivier
 RIVARD Amel
 ROCHE ROISS Jonathan
 RODER Anaïs
 ROLLAND Mélanie
 ROSTAING Sylvia
 RYBUS Emmanuelle
 SAAVEDRA Camille
 SAINT-MARTIN Céline
 SAMIH Sarah
 SANON Louise
 SANSON Nathalie
 SAVAJOL Caroline
 SEBBAG Eyal
 SEHILI Smaël
 SEVINC Ayten
 SISSOKO Oumou
 SISSOKO Sadio
 STANABADY Christian
 SUREAU Alexandra
 TANGUY Océane
 TEKIN Betul
 THYS-HELBERT Amélie
 TOUATI Typhelle
 TOUCHARD Céline
 TRAN Farida
 TRESOR Julie
 TURPIN Chantal
 VANACKER Véronique
 VANMEENEN Carine
 VARNEVILLE Sophie
 VELLAYOUDOM Muriel
 VIENNE Sandrine
 VILLERMIN Michelle
 VIRGINIE Véronique
 VOLGA Mervyle
 WILHELM Audrey
 YANAN Marie
 YAZID Hassina
 YILDIZ Sevin
 ZORATTO Corinne

Soit 277 candidats.

Accusé de réception en préfecture
 077-287708325-20250217-2025-25-AR
 Date de télétransmission : 17/02/2025
 Date de réception préfecture : 17/02/2025